

Bureau de la métropole du 29 septembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
15 septembre 2017

Conseillers en exercice
39

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, Vice-Présidents.

Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme B. MALGORN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Conseillers.

M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. B. SIFANTUS, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. KARLESKIND, Vice-Présidents.

Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

M. P. APPERE, M. F. PELLICANO, Conseillers délégués.

B 2017-09-240 AMENAGEMENT

SIG Pays de Brest : Approbation d'un projet de convention d'échange de données géographiques et de services associés

Le rapporteur, M. Thierry FAYRET
donne lecture du rapport suivant

AMENAGEMENT – SIG Pays de Brest : Approbation d'un projet de convention d'échange de données géographiques et de services associés

EXPOSE DES MOTIFS

Les collectivités du Pays de Brest se sont engagées dans une démarche d'harmonisation et de diffusion des données géographiques à l'échelle du territoire, sous la coordination du pôle métropolitain du Pays de Brest.

Cette démarche s'appuie sur un partenariat mis en place en 2014 impliquant chaque niveau territorial : communes, communautés de communes, métropole et Pôle métropolitain. Elle a permis la mise en cohérence de données telles que le plan cadastral, le plan de ville, les réseaux d'eau ou les documents d'urbanisme à l'échelle de l'ensemble des communes du Pays de Brest. Ces documents sont aujourd'hui consultables sur le portail d'information géographique GéoPaysdeBrest.

Afin de conforter ce dispositif, il est proposé d'étendre ce partenariat à l'agence d'urbanisme Brest Bretagne (ADEUPa), qui constitue et entretient des bases de données géographiques dans le cadre des missions qu'elle exerce à la demande de ses membres parmi lesquels Brest métropole et le pôle métropolitain.

Ce partenariat permettra au pôle métropolitain et à Brest métropole de disposer de données régulièrement actualisées sur des thématiques telles que le foncier, l'habitat, l'occupation du sol ou d'informations produites dans le cadre du schéma de cohérence territoriale et de permettre les analyses nécessaires à la conduite de leurs politiques.

Cette convention tripartite (Brest métropole, pôle métropolitain et ADEUPa) serait conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an. Elle ne fait l'objet d'aucune contrepartie financière spécifique.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes :

- d’approuver la convention organisant les relations entre Brest métropole le Pôle métropolitain du Pays de Brest et l’ADEUPa en matière d’information géographique,

d’autoriser le président, ou son représentant, à signer la convention d’échange de données géographiques et de services associés.

Avis commissions :

Avis de la Commission Aménagement Durable du Territoire et Solidarités : FAVORABLE A L'UNANIMITE

–

Décision du Bureau de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE